

**MINISTERE DU PLAN
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE
CONVERGENCE, DE STABILITE,
DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE
(2006-2008)**

Bamako, novembre 2005

TABLE DES MATIERES

1. PERSPECTIVES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU MALI AU 31 DECEMBRE 2005.....	4
1.1. Secteur réel	4
1.2. Finances publiques.....	9
1.3. Position du Mali par rapport aux critères de convergence.....	12
2. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2006-2008.....	14
2.1 Les objectifs.....	14
2.2 Les stratégies.....	17
2.2.1 Dans le secteur réel.....	17
2.2.2 Dans le domaine des finances publiques.....	20
2.2.2.1 Recettes.....	22
2.2.2.2 Dépenses.....	23
2.2.2.3 L'endettement extérieur.....	24
2.2.3 Dans le domaine du Commerce extérieur	25
3 LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2006.....	26
3.1 Politique budgétaire.....	26
3.2 Politique de la monnaie et du crédit.....	27
3.3 Politique d'amélioration des productions statistiques.....	27
3.4. Politique d'accélération du processus d'intégration.....	28
APPLICATION DES DIRECTIVES PORTANT HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES.....	30
A1. Etat d'application des directives.....	30
A.2 Les contraintes.....	32
A.3 Matrice des mesures pour la convergence en 2006-2008:	34
Dette extérieure.....	42
A.4 Les tableaux économiques et financiers.....	44

INTRODUCTION

Le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité 2006-2008 du Mali est établi conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité du 8 décembre 1999. Ce programme tient compte des hypothèses de la Commission de l'Union sur l'évolution de l'environnement international, notamment le taux de change du dollar et les prix sur le marché international des principaux produits d'exportation (coton et or) et d'importation (pétrole, équipements, riz, sucre, etc.)

Le programme de convergence présenté par le Mali est cohérent avec les programmes établis dans le contexte du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et le Programme Cadre de Coopération avec le FMI et la Banque Mondiale, notamment le « Mémoire de Politiques Economiques et Financières pour 2006-2008 ».

Il est articulé autour de trois parties :

- i) Les perspectives de la situation économique du Mali au 31 décembre 2005;
- ii) Les objectifs et stratégies de convergence 2006-2008 ;
- iii) Le programme de convergence pour l'année 2006.

Il est également donné en annexe un tableau synthétique pour résumer les principaux objectifs et la trajectoire prévue pour la période 2006-2008 ainsi que la matrice des mesures y afférentes.

1. PERSPECTIVES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU MALI AU 31 DECEMBRE 2005

Après une année 2004 marquée par des chocs (déficit pluviométrique et invasion acridienne) et par la chute de la production d'or, l'activité économique retrouverait en 2005 un rythme de croissance satisfaisant. Toutefois, la croissance économique attendue en fin d'année devrait se situer légèrement en deçà de celle prévue initialement dans le programme précédent. L'écart proviendrait de la persistance d'un environnement économique international défavorable à la production du secteur industriel et d'une surestimation dans les prévisions initiales du niveau de production de l'agriculture vivrière. Le PIB réel s'inscrirait en hausse de 5,4% en 2005 contre 2,2% en 2004. En outre, l'évolution des prix présage un niveau prévisionnel d'inflation supérieur à la norme communautaire: 6,7% en moyenne au terme de l'année contre un recul de 3,1% en 2004.

1.1. Secteur réel

La situation économique serait marquée en 2005 par les perspectives d'une bonne campagne agricole et une production d'or légèrement supérieure aux prévisions. La croissance en volume du PIB est attendue à 5,4% tandis que la progression du déflateur du PIB devrait se situer à 3,8%.

a) Production

Le niveau de la production est prévu à la hausse dans les trois secteurs. Dans le primaire la croissance sera tirée à la fois par la bonne production au niveau des cultures vivrières mais aussi une légère hausse du niveau de la production de coton. La reprise de la production prévue dans le secteur minier donnera un regain de croissance au secondaire.

a1. Dans le primaire

Grâce aux conditions climatiques favorables et aux mesures de lutte anti-acridienne prises par le Gouvernement, le secteur primaire enregistrerait une croissance en volume de 5,1%.

La production des cultures vivrières devrait augmenter en liaison avec les conditions climatiques plus favorables et le renforcement de la lutte anti-acridienne d'une part, par la poursuite de l'exécution du programme d'aménagement de périmètres irrigués et la diffusion de variétés améliorées de riz et de maïs d'autre part.

La branche de l'élevage afficherait un taux de croissance réel de 4,3%, traduisant la meilleure situation des pâturages cette année.

Il est aussi attendu une légère accélération de la production dans le sous secteur « Pêche et Forêt ».

Les principales cultures vivrières à l'exception du sorgho, devraient enregistrer une hausse du niveau de production. Le niveau de leur production totale est estimé à 3 130 000 tonnes selon les résultats provisoires de l'enquête agricole communiqués au mois d'octobre 2005.

Tableau N° 1 : la production des principales céréales (en tonnes)

Spécifications	2004	Estim octob 2005	Accroissement	Prévisions initiales 2005
Mil	974673	1 093381	12,2%	1 162 000
Sorgho	673025	607 932	-9,8%	790 000
Riz	851121	906 326	6,5%	1 001 000
Mais	459463	497 572	8,3%	527 000
Fonio	19655	25 641	30,5%	18 000
Total	2 977 937	3 130 000	5,1%	3 498 000

Source : EAC 2004/2005/ Prévisions 2005/2006

Les productions de fonio et de mil sont celles qui ont enregistré les plus grandes croissances avec des taux respectifs de 30% et 12%.

Pour ce qui est de l'agriculture industrielle, elle reste dominée par la production de coton qui devrait passer de 585000 tonnes en 2004 à 609000 tonnes en 2005 soit une augmentation de 4,1% malgré la baisse du prix au producteur d'environ 30%.

a2. Dans le secondaire

Le secteur secondaire enregistrerait une croissance réelle de 6,0% en 2005, contre 2,7% l'année précédente. Cette accélération du rythme de croissance résulte essentiellement de la reprise de la production d'or, en liaison avec la progression de la production de la mine de Morila et l'entrée en activité de la mine de Loulo en novembre 2005. Ainsi, la valeur ajoutée réelle de cette branche est prévue en hausse de 14,5% en 2005 contre -15,2% en 2004.

Les mines d'or de Loulo (SOMILO) ont été inaugurés en novembre 2005 et devraient pouvoir produire 3 tonnes d'or d'ici fin décembre 2005.

La production des principales sociétés minières se présente comme suit :

Tableau N°2 : La production cumulée d'or par société entre janvier 2005

et septembre 2005 (en tonnes)

	Prévisions à fin sept 2005	Réalisations à fin sept 2005	Taux de réalisation à fin sept 2005	Prévisions année 2005	Prévisions année 2006
Sadiola	10,009	11,255	112,4%	13,930	17,840
Morila	15,455	18,163	117,5%	20,046	17,210
Yatela	5,391	5,441	100,9%	7,622	7,430
Somika	0,339	0,365	107,7%	0,68	0,6
SOMILO				3,290	6,970
TAMICO				1,305	3,426
WASSOUL'OR					1,700
ORPAILLAGE				3,00	3,00
Total	31,195	35,227	112,9%	49,661	58,176

Source : Direction Nationale de la Géologie et des Mines

S'agissant de la branche des industries manufacturières, elle devrait enregistrer un repli de sa valeur ajoutée, en raison principalement de la diminution de l'activité d'égrenage, suite à la baisse importante de la production de coton au titre de la campagne 2004/2005 par rapport à la campagne précédente.

La branche «Energie» enregistrerait une croissance réelle de 3,9%, du fait essentiellement de la hausse de la production d'électricité, induite par la poursuite de la mise en oeuvre du programme d'extension de la couverture électrique du pays.

S'agissant de la branche des bâtiments et travaux publics, le niveau d'activité est en hausse, avec un taux de croissance en volume de 9,4%, en liaison avec les travaux de réhabilitation du boulevard de l'indépendance de Bamako et du centre Ahmed Baba à Tombouctou, l'extension du Palais des Congrès dans le cadre des préparatifs du Sommet Afrique-France, la poursuite des travaux de construction de la cité administrative, la construction de nouvelles cités minières, ainsi que la construction des routes Bamako-Bougouni, Goundam-Tonka notamment.

La bonne tenue des activités dans les sous secteurs du bâtiment et travaux publics ainsi que dans l'énergie ajoutée à la performance des activités extractives devront impulser le taux de croissance du secondaire malgré la baisse prévue dans la production des industries

manufacturières. La poursuite de la mise en œuvre des grands programmes dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures rurales explique en grande partie le niveau élevé de la croissance dans ce sous secteur.

a3. Dans le tertiaire

Dans le tertiaire la croissance reste marquée par l'extension continue de la couverture géographique de la téléphonie mobile et celle du réseau du téléphone fixe. La croissance dans le secteur des transports et des télécommunications est demeurée constante entre 2004 et 2005 (14,7% par an).

Globalement le secteur tertiaire a connu une décélération en passant d'une croissance de 7,4% en 2004 à 5,3% en 2005.

b) Consommation

La consommation des ménages demeure dominante car elle constitue environ 80% de la consommation finale totale. La croissance de la consommation totale a subi en 2005, les effets néfastes de la mauvaise campagne agricole. Les fortes augmentations de prix observées en 2005 au niveau de la fonction alimentaire ont considérablement détérioré le pouvoir d'achat des ménages affectant du coup la consommation au niveau des fonctions secondaires telles, les fonctions habillement, équipement, santé, loisir... A cela il faut ajouter les effets d'augmentation des prix des hydrocarbures tout au long du 1^{er} semestre 2005.

Ces différents facteurs conjugués ont contribué à un ralentissement de la croissance de la consommation privée qui devrait passer de 4,9 % en 2004 à 1,7 % en 2005.

La consommation des administrations publiques devrait avoir la même évolution à cause d'une augmentation moins marquée des dotations des services publics en crédits de fonctionnement.

c) Investissement

La croissance des investissements a connu une accélération dans le secteur privé avec l'implantation de la mine d'or de Loulo et la promotion de l'habitat grâce à une intense activité des sociétés immobilières dans les grandes agglomérations urbaines. Les investissements privés ont cru de 7,8 % en 2005 contre 4,6% en 2004.

Bien que moins marqué, l'Etat continue de déployer d'énormes efforts dans la construction de routes, de pont et d'infrastructures scolaires et sanitaires. La croissance des investissements publics devrait passer de 12,5% à 8,6 % entre 2004 et 2005.

Globalement, le taux de croissance de la FBCF connaîtrait une accélération en 2005 avec 8,2 % contre 7,9 % en 2004.

d) Commerce extérieur

En 2005, la flambée des cours du pétrole et l'accroissement sensible des importations de produits alimentaires se sont traduits par une forte augmentation des importations totales qui devrait conduire à l'aggravation du déficit de la balance commerciale, en dépit de la progression attendue des exportations.

L'évolution des exportations en 2005 résulterait d'une hausse notable des exportations d'or non monétaire (53,2 milliards), d'une baisse importante de celles de coton-fibre (-27,0 milliards) du fait de la forte baisse des prix de vente pratiqués par la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT). En effet, le prix moyen de cession de la fibre CMDT est ressorti à 574,6 FCFA/kg, soit 26,4% de moins que celui de l'exercice précédent, suite à la mauvaise tenue des cours mondiaux de la fibre de coton et ce, en dépit d'une augmentation de 15,7% des volumes exportés. Pour les exportations d'or non monétaire, elles devraient se chiffrer à 323,8 milliards en 2005, après 270,6 milliards précédemment, en raison notamment d'un accroissement de la production de la mine de Morila.

S'agissant des importations, leur valeur FOB est prévue en hausse de 82,1 milliards ou 14,8% en 2005, pour se situer à 638,9 milliards. La progression des importations découlerait principalement de la hausse de la facture pétrolière (+49,8 milliards) suite à la flambée des cours internationaux du pétrole à laquelle s'ajouterait une augmentation de 12,5 milliards des importations de biens d'équipement, en liaison avec la reprise économique attendue en 2005. De plus, les importations de céréales augmenteraient de 37,4% en 2005, en raison de l'impact de la mauvaise campagne agricole 2004/2005 qui s'est reflétée sur les entrées de céréales pour pallier l'insuffisance de l'offre intérieure.

Echanges intra-communautaires

L'essentiel des exportations intra-communautaires a été effectué avec le Sénégal (89,2%) et dans une moindre mesure la Burkina-Faso (5,0%).

Il apparaît une augmentation sensible des exportations à destination des pays membres de l'UEMOA en 2005 par rapport à 2004 avec un taux de progression de 62,0%.

Parallèlement, les importations en provenance des pays membres de l'UEMOA devraient augmenter en 2005 de 21,2% par rapport à 2004.

e) Evolution des prix

Le taux d'inflation en 2005, apprécié sur la base du déflateur du PIB, est estimé en variation à 0,8%, contre 0,4% observé en 2004.

L'IHPC des ménages à Bamako affiche, en variation moyenne sur les neuf premiers mois de l'année 2005, un taux d'inflation de +7,1% contre -4,3% pour la même période de 2004. Cette forte progression des prix est essentiellement imputable aux céréales (+32,8%) et dans une moindre mesure, aux légumes frais (9,6%) et aux carburants et lubrifiants (+12,0%).

La flambée des prix des céréales liée à la mauvaise pluviométrie et à l'invasion acridienne durant la campagne précédente, n'a pu être jugulée, malgré la mise en oeuvre des mesures gouvernementales en vue d'un approvisionnement suffisant des marchés. D'une manière générale, les prix moyens mensuels des céréales en 2005 sont en moyenne, plus élevés que ceux des périodes correspondantes de 2004 ; les taux de variation ayant quelques fois dépassé 120% pour certains produits.

S'agissant des carburants et lubrifiants, leurs prix ont été tirés par la progression du cours mondial du pétrole qui a dépassé le seuil de 70 dollars le baril en 2005. Cette situation s'explique essentiellement par la faiblesse des capacités disponibles des pays de l'OPEP, qui contribue toujours à alimenter les tensions sur le marché dans un contexte de vigueur de la demande mondiale notamment américaine et chinoise. A cela s'ajoutent des chocs ponctuels comme les dégâts provoqués par les cyclones sur les installations pétrolières.

En conséquence, le taux d'inflation se situerait aux alentours de +6,5% à fin décembre 2005.

Finances publiques

La situation financière de l'Etat se caractériserait en 2005 par une détérioration des soldes budgétaires du fait de l'accroissement plus rapide des dépenses par rapport aux recettes. En 2005, le solde budgétaire de base (hors PPTE) en pourcentage du PIB ressortirait à 0,0% contre 0,1% observé en fin 2004.

Les recettes totales qui étaient de 454,7 milliards en 2004, passeraient à 486,9 milliards en 2005 soit une augmentation de 7,1 %. Rapportées au PIB, ces recettes représenteraient 18,2% en 2005 contre 18,1 % en 2004.

L'amélioration du niveau des recettes totales serait imputable à l'accroissement de 9,3 % attendue au niveau des recettes fiscales, grâce aux efforts que l'administration fiscale entend maintenir dans le recouvrement des recettes intérieures. Par contre, les recettes non fiscales diminueraient de 15,5% en rapport avec la baisse des recettes de privatisation.

Le taux de pression fiscale se situerait à 16,1% en 2005 contre 15,6% l'année précédente.

Tout comme les recettes fiscales, les dons devraient enregistrer aussi une augmentation de 22,6% en 2005 grâce à une amélioration de la mobilisation des dons budgétaires qui passeraient de 33,3 milliards en 2004 à 51,3 milliards en 2005. De même les dons projets connaîtraient une hausse légère de 7,4% pour s'établir à 75,2 milliards en 2005.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en augmentation de 16,2% en 2005. Elles représenteraient 27,2% du PIB nominal.

Les dépenses totales seraient principalement tirées par les dépenses d'investissement dont la croissance est attendue à 16,7% en 2005. Leur part relative dans le PIB est de 10,6% contre 9,6% en 2004. L'accroissement de ces dépenses s'explique par le renforcement des actions de l'Etat en faveur des secteurs sociaux en vue de la réalisation des objectifs fixés dans le document du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

S'agissant des dépenses courantes, elles augmenteraient de 8,6% pour se situer à 14,2% du PIB en rapport avec le renforcement des dotations de fonctionnement des services publics et l'augmentation de la masse salariale. La hausse de la masse salariale de 15,2% se justifie par la prise en charge des avancements statutaires, l'harmonisation de la grille salariale des fonctionnaires et la poursuite des recrutements. Sur la même période, les dépenses de transferts et subventions augmenteraient de 7,4%. Quant aux dépenses financées sur ressources PPTTE, elles augmenteraient en passant de 28,8 milliards en 2004 à 31 milliards en 2005.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une détérioration des soldes budgétaires. Le déficit base ordonnancement dons exclus augmenterait pour s'établir à 9% du PIB contre 6,8% observé en 2004. De même, le déficit base caisse rapporté au PIB s'aggraverait en passant respectivement de 2,4% à 4,7% entre 2004 et 2005. Cette situation

serait liée au faible niveau de décaissement des dons projets. C'est pourquoi lors de la table ronde de Genève en 2004, le Gouvernement du Mali a convenu avec la communauté internationale d'évoluer à terme vers les appuis budgétaires.

Dans le même temps, le financement intérieur net passerait de -14,6 milliards en 2004 à -2,0 milliards en 2005. La contribution du secteur bancaire serait de -14,4 milliards en 2004 contre +19,9 milliards en 2005. La situation de l'Etat auprès du système bancaire, au regard de la Position Nette du Gouvernement (PNG), serait moins confortable en passant de +15,2 milliards à +20,5 milliards en 2005.

Ainsi le recours au financement extérieur serait constitué essentiellement d'emprunts dont le montant passerait de 82,8 milliards en 2004 à 138,6 milliards en 2005. L'essentiel de ce financement proviendrait des emprunts projets estimés à 82,8 milliards en 2004 contre 110,0 milliards projetés au titre de l'année 2005. L'amortissement de la dette interviendrait négativement à hauteur de 37,0 milliards en 2004 contre 42,9 milliards en 2005. Au titre de l'année 2004, aucune aide (emprunt budgétaire) n'a été enregistrée. Elle se situerait à 28,7 milliards en fin 2005.

Concernant la dette extérieure, le Mali a atteint son point d'achèvement de la phase renforcée de l'Initiative PPTE le 28 février 2003 et est passé au Club de Paris le 12 mars 2003 qui lui consentit une annulation totale de toute la dette éligible à l'Initiative PPTE. Les ratio « Encours de la dette publique sur le PIB régresserait de 67,9% à 63,9% pendant la période.

Ce succès témoigne de la qualité du CSLP final du Mali qui a fait l'objet de plusieurs concertations avec la société civile et les donateurs et dont l'appropriation est entrain de se faire au niveau des communautés rurales, d'une part et des efforts mis en œuvre pour la conduite des politiques économique et financière depuis son admission à l'Initiative PPTE, d'autre part.

Depuis 2000, le Mali a commencé à mobiliser les ressources PPTE. Ainsi, sur la période 2000 à 2004, le Mali a mobilisé un montant d'environ 112 milliards de FCFA repartis comme suit :

2,6 milliards en 2000 ; 23,0 milliards en 2001 ; 27,5 milliards en 2002 ; 30,1 milliards en 2003 ; 28,6 milliards en 2004.

Pour l'année 2005, il est attendu un allègement de 31,2 milliards de FCFA.

Ces ressources proviennent de la mise en œuvre des accords d'allègement de dettes signés avec les principaux créanciers dont : la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, la BADEA, la BOAD, le Fonds de l'OPEP, le FIDA, la BEI, la BID le Club de Paris (France, Russie, Pays-Bas, Italie, Etats-Unis, Japon), la Chine, le Fonds Koweïtien.

La dette du Mali est soutenable car le stock d'arriérés extérieurs a été entièrement résorbé en 1994, et depuis, toutes les échéances sont respectées, tant en ce qui concerne l'intérêt que

l'amortissement. De même, le stock d'arriérés intérieurs a été totalement apuré en fin 1999 et aucune accumulation n'est enregistrée depuis cette date.

Position du Mali par rapport aux critères de convergence

La situation du Mali par rapport aux critères de convergence se présente comme suit :

1.3.1 Critères de 1^{er} rang :

- En raison des modifications intervenues en 2003 dans la méthode de calcul du solde budgétaire de base, la série du critère clé a été révisée. Ainsi, la norme communautaire de 0% minimum a été observée en 2004 avec +0,1%. En 2005, le ratio pourrait se stabiliser autour de la norme avec +0,0%.
- Le taux d'inflation annuel moyen a baissé en 2004 pour atteindre -3,1%. A fin décembre 2005, le taux d'inflation moyen sur les 12 derniers mois pourrait se situer autour de 6,5%. Compte tenu du déficit céréalier qu'a connu le pays en 2005, ce critère ne sera pas respecté.
- L'encours des arriérés extérieurs a été totalement apuré depuis 1999. Le critère d'apurement du stock existant et de non accumulation de nouveaux arriérés sera respecté.
- De même, l'encours des arriérés intérieurs a été totalement apuré depuis 1994. Le critère d'apurement du stock existant et de non accumulation de nouveaux arriérés sera également respecté.
- Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal serait de 63,9% en 2005.

1.3.2 Critères de 2^{ème} rang

Les critères de second sont au nombre de quatre :

- Le critère du ratio de la masse salariale rapportée aux Recettes fiscales serait respecté en 2005 avec 32,6% contre une norme de 35%.

- Le Ratio des investissements publics financés sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales atteindrait 22,7% en 2005. La norme minimum de 20 % serait ainsi respectée..
- Le ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB demeurera relativement élevé (8,2%) en 2005 contre une norme de 5%.
- Le taux de pression fiscale passerait de 15,6% en 2004 à 16,1% en 2005.

Tableau N°4 : Evolution des indicateurs de convergence au Mali

	Normes	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CRITERES DE PREMIER RANG							
Ratio du solde budgétaire de base/PIB	>=0%	0,8%	-1,5%	-0,1%	1,0%	0,1%	0,0%
Taux d'inflation annuel moyen	<=3%	-0,7%	5,2%	5,0%	-1,3%	-3,1%	6,5%
Encours de la dette publique/PIB	<=70%	92,4%	84,2%	81,1%	70,1	67,9%	63,9%
Variation des arriérés intérieurs	<=0	0	0	0	0	0	0
Variation arriérée extérieure	<=0	0	0	0	0	0	0
CRITERES DE SECOND RANG							
Ratio de la masse salariale/rec.fisc	<=35%	32,4%	31,5%	30,5%	30,4%	30,9%	32,6%
Ratio des inves. Publics/rec.fisc	>=20%	23,2%	19,4%	20,5%	22,4%	22,7%	22,7%
Déficit ext courant (hors dons)/PIB	<=5%	9,6%	7,3%	4,5%	4,8%	8%	8,2%
Taux de pression fiscale	>=17%	11,9%	12,3%	13,4%	14,2%	15,6%	16,1%

2 OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2006-2008

2.1 Les objectifs

Les objectifs de convergence 2006-2008 s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, elle-même, conforme aux objectifs du millénaire pour le développement.

Il s'agit de

- Assurer la sécurité alimentaire des populations ;
- Améliorer l'efficience et la compétitivité de l'économie
- Accroître la valorisation des matières premières locales afin de relever le niveau de contribution du secteur manufacturier dans le PIB.
- Maintenir à moyen terme la croissance du PIB autour de 6% en vue d'assurer la mise en œuvre du CSLP.
- Augmenter la part relative des recettes fiscales intérieures dans le budget de l'Etat
- Assurer la soutenabilité de la dette
- Améliorer la gouvernance financière

Par rapport aux critères de convergence, les niveaux programmés sont les suivants :

Critères de 1^{er} rang

- Sur la période triennale du programme la tendance serait le respect du critère clé avec 0,1% en 2006 ; 0,1% en 2007 et 0,0% en 2008.
- Le taux d'inflation : la situation exceptionnelle de 2005 ne devrait pas compromettre le respect du critère sur la durée du programme au regard des prévisions macroéconomiques à moyen terme.

- L'encours des arriérés extérieurs : aucune accumulation n'est envisagée sur la période 2006-2008. Le critère d'apurement du stock existant et de non accumulation de nouveaux arriérés serait ainsi respecté.
- L'encours des arriérés intérieurs : L'Etat ne prévoit pas d'accumulation sur la période triennale 2006-2008.
- L'encours de la dette sur le PIB nominal : Le niveau de l'encours de la dette fléchira progressivement pendant la période sous revue pour atteindre 60,4% en 2006, 58,2% en 2007 et 55,4% en 2008.

Critères de 2^{ème} rang

- Masse salariale sur recettes fiscales : La norme communautaire de 35% maximum sera observée sur la période du programme. Les niveaux fixés sont de 31,7% en 2006 ; 29,7% en 2007 ; et 30,1% en 2008.
- Le Ratio des investissements publics financés sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales : au cours des trois prochaines années, des progrès seraient réalisés pour améliorer davantage le niveau du critère. Les niveaux sont prévus à 22,6% en 2006 ; 23,2% en 2007 ; 23,6% en 2008.
- Le ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB : Ce ratio est prévu à 6,8% en 2006 et 6,9% en 2007 et 6,5% en 2008 contre une norme communautaire de 5%.
- Le taux de pression fiscale : Il est attendu à 15,8 % en 2006, 16,6% en 2007 et 17,1% en 2008.

Tableau N°4 : Tendances des indicateurs de convergence

	Normes	2005	2006	2007	2008
CRITERES DE PREMIER RANG					
Ratio du solde budgétaire de base/PIB	$\geq 0\%$	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	5,5%			
Encours de la dette publique/PIB	$\leq 70\%$	63,9%	60,4%	58,2%	55,4%
Variation des arriérés intérieurs	≤ 0	0	0	0	0
Variation des arriérés extérieures	≤ 0	0	0	0	0
CRITERES DE SECOND RANG					
Ratio de la masse salariale/rec.fisc	$\leq 35\%$	32,6%	31,7%	29,7%	30,1%
Ratio des inves. Publics/rec.fisc	$\geq 20\%$	22,7%	22,6%	23,2%	23,6%
Déficit ext courant (hors dons)/PIB	$\leq 5\%$	8,2%	6,8%	6,9%	6,5%
Taux de pression fiscale	$\geq 17\%$	16,1%	15,8%	16,6%	17,1%

2.2 Les stratégies

Pour atteindre les objectifs fixés, un certain nombre de stratégies a été retenu parmi lesquelles on peut noter :

- généraliser, la mise en place des banques de céréales dans le milieu rural pour assurer un approvisionnement correct du marché en produits céréaliers et redynamiser le mécanisme relatif au stock de sécurité alimentaire ;
- promouvoir une plus grande diversification de l'économie notamment une meilleure exploitation du potentiel existant au niveau de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme et des services ;
- finaliser le programme de privatisation portant sur les secteurs des télécommunications, de l'énergie et des banques ;
- poursuivre les efforts visant à améliorer les recettes notamment par le renforcement des contrôles et des vérifications des régies financières et par l'informatisation des services.

2.2.1 Dans le secteur réel

Au niveau du primaire, l'élaboration d'une loi d'orientation agricole amorcée en 2005 devrait consacrer un document normatif et contraignant à la différence des plans, programmes et schémas classiques. La loi d'orientation agricole permettra d'abord de mieux sécuriser l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de créer des conditions favorables au développement économique du secteur agricole au sens le plus large.

Pour assurer la sécurité alimentaire menacée par les aléas climatiques l'Etat déploie d'énormes efforts d'investissement dans le domaine des infrastructures agricole en vue de la maîtrise de l'eau.

Pour l'année 2006, un appui au secteur agricole est prévu à travers notamment un certain nombre de projets parmi lesquels:

- le projet de mise en valeur de la plaine du Moyen Bani, dont les investissements devraient porter sur 8,9 milliards de FCFA en 2006;
- le projet d'aménagement du Périmètre irrigué de Maninkoura (PAPIM), avec des prévisions d'investissement de 4,6 milliards de FCFA en 2006;

- le programme national d'infrastructures rurales (PNIR), qui prévoit d'investir 10,6 milliards de FCFA en 2006;
- le programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP), avec des prévisions d'investissement de 6,8 milliards de FCFA en 2006;

S'agissant des autres branches du secteur primaire, l'évolution en 2006 serait favorisée par:

- le projet de développement des ressources halieutiques du lac de Sélingué (3,2 milliards de FCFA en 2006);
- la poursuite de l'exécution de la phase II du projet agro-sylvo-pastorale et élevage Mali Nord-Est (1,8 milliard en 2006) et du projet d'appui à la pêche continentale (2,7 milliards en 2006)

Dans le secondaire, les performances du secteur devraient être liées à l'accroissement de l'activité dans toutes les branches. En ce qui concerne le secteur du coton, un regain de vigueur est attendu de l'activité d'égrenage, suite à la hausse de la production agricole de coton graine au terme de la campagne 2005/2006. La production d'or attendue est en hausse de 6,0%, à 49,3 tonnes en 2006, avec l'entrée en production de deux nouvelles mines à Kodiéran et Tabakoto. Dans le domaine des bâtiments et travaux publics, il est prévu, entre autres, la construction de voies bitumées à l'intérieur du pays dans le cadre de la politique de désenclavement extérieur du Mali (près de 26,0 milliards prévus en 2006), la poursuite de la construction de la cité administrative (7,0 milliards en 2006), les travaux de construction du pont de GAO (5,9 milliards).

Le secteur tertiaire devrait tirer profit de la poursuite de l'extension du réseau de téléphonie mobile à travers les investissements de la Société Malitel, la création d'une nouvelle compagnie aérienne (CAM) et le développement des activités de la société ferroviaire Transrail-SA. Par ailleurs, les activités de la Banque Régionale de Solidarité (BRS-Mali) et de la banque Atlantique Mali devraient s'accroître en 2006.

Les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient respectivement à 1,7 point, 1,8 point et 2,5 points de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

L'enveloppe des dépenses prévisionnelles inscrites **au Programme Triennal d'Investissement** 2006-2008, qui correspond à la fois aux projets en cours d'exécution et aux nouveaux projets devant démarrer en 2006, est estimée à 765,5 Milliards de FCFA contre 749,3 milliards pour 2005-2007, soit une hausse de 2,2 %.

Il convient de noter que l'enveloppe ainsi déterminée ne couvre que les investissements publics inscrits au PTI 2006-2008. Les investissements dits privés et ceux des ONG dont les

projets n'auraient pas été pris en compte dans le PTI ne sont pas inventoriés dans l'enveloppe de l'investissement public.

Dans le budget spécial d'investissement de 2006, l'Etat prévoit un niveau d'investissement de 328,6 milliards de FCFA, qui sera financé à 29% par les ressources intérieures et à 71% par les ressources extérieures. Cela représente une hausse globale de 3,1% par rapport au niveau des investissements en 2005.

Par secteur, les dépenses du Programme Triennal d'Investissement sur toute la période sont réparties comme suit :

Tableau N°17: Ventilation sectorielle du PTI 2006-2008 (en milliards F CFA et en %) :

SECTEURS	MONTANT	%
Economie rurale	208,1	27,2
Secondaire	102,0	13,3
Infrastructures	271,8	35,5
Ressources Humaines	183,6	24,0
TOTAL	765,5	100

Source : Direction nationale de la Planification du Développement (DNPD)

Le secteur « Infrastructures » avec 271,8 milliards de FCFA soit 35,5% de l'enveloppe totale du PTI reste marqué par la poursuite d'importants projets routiers relatifs au désenclavement extérieur (Route Bamako-Kourémalé-Kankan, Kayes-kidira, Tonka-Goundam- Tombouctou, Didieni –Goumbo -Nara), le programme de construction des logements sociaux ainsi que les projets de construction de divers bâtiments et équipements publics pour le renforcement des services de l'Administration.

Le secteur « Economie Rurale » bénéficiera de 208,1 milliards de FCFA d'investissement soit 27,2% de l'enveloppe globale. L'enveloppe du PTI 2006-2008 est caractérisée par l'importance du montant du sous secteur Agriculture qui s'élève à 158,9 milliards de FCFA soit 76,3% de l'enveloppe de l'économie rurale. Il est marqué par la poursuite d'importants projets, notamment le Programme National d'Infrastructures Rurales et le Programme d'Appui aux Associations et Organisations Paysannes.

Le secteur « Ressources Humaines » avec un montant de 183,6 milliards de FCFA soit 24,0% de l'enveloppe globale, se caractérise par la poursuite de l'exécution de grands programmes notamment l'Appui au PRODESS, le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education

(PISE), le PRODEJ, et le Programme d'investissement de l'ANICT dans le cadre de la décentralisation.

Enfin le secteur secondaire, avec 102 milliards de FCFA soit 13,3% de l'enveloppe globale du PTI, s'identifie à travers, le programme régional Solaire, les projets de mobilisation des ressources en eau et AEP (adduction d'eau potable), le Projet SYSMIN recherche géologique le Projet Energie de Manantali dans le cadre de l'OMVS.

L'enveloppe du PTI 2006-2008 se décompose selon les années comme suit :

Tableau N°18 : Evolution du financement des investissements de 2006 à 2008

Années	Montant (milliards de FCFA)	% de l'enveloppe du PTI
2006	328,6	42,9
2007	278,1	36,4
2008	158,8	20,7
Cumul 2006-2008	765,5	100 %

Source : Direction Nationale de la Planification du Développement.

L'ensemble de ces investissements devrait contribuer à améliorer la productivité dans les secteurs primaire et secondaire.

Dans le tertiaire, les mesures structurelles se résument aux programmes de renforcement du système financier et du secteur des télécommunications à travers le processus de privatisation.(SOTELMA, BHM, BIM)

2.2.2 Dans le domaine des finances publiques

Partant des exigences qu'impose la réalisation des ODM dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il apparaît urgent de s'engager davantage et de manière plus diligente et efficace dans la mise en oeuvre de réformes structurelles et sectorielles.

Le deuxième rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du CSLP approuvé en août 2005 par les partenaires extérieurs et l'ensemble des parties prenantes a fait ressortir la nécessité d'assurer la cohérence entre le budget annuel et le cadre des dépenses à moyen terme en particulier en ce qui concerne les dépenses de réduction de la pauvreté. les travaux d'élaboration de la deuxième génération du CSLP sont en cours et ce cadre révisé couvrira la période 2007-2011. Dans cette nouvelle version du CSLP l'accent sera mis sur la

concordance entre l'épargne budgétaire identifiée et les coûts des interventions qui concourent à la réalisation de façon tangible des objectifs du millénaire.

Ces diverses préoccupations justifient les nouvelles orientations de la politique budgétaire qui s'articuleront autour des principaux axes suivants :

- *la mise en œuvre de l'appui budgétaire comme instrument privilégié de coopération financière entre le Mali et ses partenaires pour la mobilisation des ressources.* L'appui budgétaire est entendu comme un appui apporté par un partenaire au développement au budget de l'Etat bénéficiaire et géré dans le respect des procédures budgétaires nationales. Cet appui est direct, dans la mesure où les ressources apportées à l'Etat bénéficiaire par le partenaire au développement sont directement versées au Trésor public.

L'appui budgétaire est général quand il porte sur l'ensemble du cadre macroéconomique et budgétaire de l'Etat bénéficiaire (appui à la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel, d'un programme de réformes économiques, d'une stratégie de lutte contre la pauvreté...). L'appui budgétaire est sectoriel quand il est effectué dans un cadre sectoriel et budgétaire spécifique (santé, éducation, transport, développement institutionnel, décentralisation, sécurité alimentaire...).

- *la mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel (PDI) en tant que réforme d'ensemble de l'Administration pour renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance dans une perspective de développement durable.*

Il s'articule autour de cinq axes stratégiques, à savoir :

- la réorganisation de l'Etat central et le renforcement de la gestion publique à travers la réalisation des activités suivantes ;
- la modernisation des méthodes et procédures des services publics pour les adapter au nouveau contexte de la réforme administrative ;
- la consolidation de la décentralisation ;
- la valorisation du rôle des collectivités territoriales dans la promotion du développement;
- le renforcement des capacités des Ressources Humaines.

- *la mise en œuvre du Programme de Modernisation et d'Amélioration de la gestion des Finances Publiques qui s'inscrit dans le PDI, à travers des actions de déconcentration budgétaire, de déconcentration de la procédure des marchés publics et de mise en place opérationnelle d'organigrammes et cadres organiques déconcentrés.*

Il est structuré autour des axes suivants :

- améliorer la qualité de préparation et d'exécution du Budget dont l'objectif est de renforcer l'orientation du processus budgétaire vers la gestion axée sur les résultats, d'accroître la fiabilité et la qualité d'application des procédures et d'augmenter la déconcentration financière ;
- développer l'efficacité des Administrations Fiscales et Financières dans le but de les rendre plus performantes, plus responsables pour un service de qualité aux usagers ;
- intégrer les financements extérieurs aux procédures budgétaires nationales ;
- accroître l'efficacité et la transparence des procédures des marchés publics pour permettre à l'Etat d'obtenir des biens et services en optimisant le rapport qualité/prix, au moyen de procédures efficaces;
- renforcer la gouvernance et accroître la transparence dans le but de renforcer les fonctions de contrôle Parlementaire, Juridictionnel et Administratif en vue d'une modernisation de leurs méthodes et d'une large diffusion des résultats des contrôles.

2.2.2.1 Recettes

L'Etat demeure attaché au respect de la discipline budgétaire et s'engage à ne recourir au financement intérieur et à l'émission de bons du trésor que pour couvrir uniquement les besoins de l'année ou les déficits imprévus au titre des dons budgétaires et de prêts.

Afin de mieux jouer leur rôle de pourvoyeur de recettes de l'Etat et de fournir sa juste part dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté énoncé par le gouvernement du Mali, les services des impôts doivent augmenter de façon significative et durable les recettes.

Les efforts des services des Impôts pour atteindre l'objectif d'augmentation de la part relative des recettes fiscales intérieures dans le budget de l'Etat s'articulent autour de trois orientations :

a) **Accroître la part relative des recettes fiscales dans le budget de l'Etat par :**

- l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale,
- l'intensification de la lutte contre l'incivisme fiscal et l'intensification des efforts de recouvrement,
- le développement d'un système de partenariat dans la lutte contre l'économie parallèle,
- le renforcement des capacités de vérification et d'enquête du personnel de la Direction Générale des Impôts.

b) **Offrir des services professionnels de qualité répondant aux besoins des contribuables par :**

- l'accroissement de la compréhension et de la connaissance des besoins et attentes de la clientèle en mettant en place des mécanismes d'écoute des contribuables,
- la révision et l'amélioration des services aux contribuables,
- l'amélioration et l'extension des services d'information des contribuables.

c) **Moderniser l'administration fiscale par :**

- Une plus grande utilisation des nouvelles technologies dans les systèmes de gestion et les services aux contribuables,
- le développement de l'expertise et des compétences des ressources humaines,
- l'implantation et le respect d'un code de déontologie,
- le renforcement des mécanismes de communication interne,
- Le parachèvement de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle et la révision des méthodes et outils de travail.

Concernant **la fiscalité de porte**, il est prévu de:

- Renforcer les capacités de l'Administration des douanes ;
- Poursuivre la mise en réseau des structures douanières du District de Bamako et des principaux bureaux de l'intérieur;
- Informatiser la procédure des exonérations et des régimes dérogatoires ;

2.2.2.2 Dépenses

L'Etat a mis en œuvre un plan d'action 2005-2008 pour l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Il a entrepris en octobre 2005, une étude du système d'indemnités et de primes liées aux salaires afin d'évaluer les systèmes de motivation. L'achèvement de cette étude est prévu en décembre 2005. Le rapport sur la révision des critères d'allocation des ressources du filet de sécurité sociale a été finalisé en octobre 2005. L'étude actuarielle provisoire du système de pension de la fonction publique (Caisse de retraite du Mali) a montré, qu'en l'absence de réforme, le déficit d'exploitation de cette structure augmentera et atteindrait des niveaux insoutenables. Pour cette raison, l'Etat a entrepris des consultations avec les parties prenantes portant sur une gamme d'options de réformes paramétriques, en vue de rétablir l'équilibre de la Caisse de Retraite du Mali (CRM). Compte tenu de l'importance de ces réformes pour les perspectives budgétaires à moyen terme, l'Etat s'est engagé à soumettre à l'Assemblée Nationale, une législation pertinente qui permettra d'entreprendre les réformes nécessaires en vue de rétablir l'équilibre financier de la CRM d'ici 2010.

Pour la période 2006-2008, l'Etat s'est engagé avec les partenaires, à renforcer la fonction d'audit, la fonction de contrôle dans la passation des marchés et l'obligation de rendre compte pour les dépenses au niveau régional. Il prévoit aussi d'étendre le réseau informatique du Trésor public, et d'élargir la couverture des comptes budgétaires.

L'Etat est engagé en outre à poursuivre la politique de privatisation en vue d'accroître le rôle du secteur privé dans l'économie et renforcer en même temps les politiques budgétaires.

Dans ce cadre, il s'est engagé avec le FMI, à boucler la privatisation de la CMDT d'ici 2008 et à mettre en œuvre les réformes du secteur financier.

2.2.2.3 L'endettement extérieur

L'encours prévisionnel de la dette passera de 1 736 milliards de FCFA en 2006 à 1811 milliards de FCFA en 2007 pour atteindre 1843 milliards de FCFA en 2008.

Il est utile de préciser que cet encours ne tient pas compte des allègements.

Sur la période 2006-2008, il est attendu environ 78,7 milliards FCFA repartis comme suit : 25,9 milliards en 2006 ; 26,6 milliards en 2007 et 26,2 milliards en 2008.

Les ressources attendues seront utilisées dans le cadre du Budget d'Etat pour la réalisation des projets de réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre de l'Initiative du G 8 sur l'annulation de la dette due à la Banque mondiale (IDA), à la BAD (FAD) et au FMI pourrait faire bénéficier au Mali près de 1000 milliards de

FCFA d'allégement de dette soit plus de 60% du stock de sa dette. Les modalités pratiques de mise en oeuvre de cette initiative seront discutées avec des créanciers en ce qui les concerne et les premières ressources pourraient être disponibles en 2006.

Le Mali attend de la communauté internationale une assistance sous forme d'allégement de dette de 539 millions de dollars en valeur actualisée, répartie entre les créanciers bilatéraux pour 169 millions de dollars et les créanciers multilatéraux pour 370 millions de dollars au titre de cette initiative.

2.2.3 Dans le domaine du Commerce extérieur

Les stratégies de l'Etat pour améliorer le solde extérieur courant consistent à mettre en oeuvre un certain nombre de politiques et de réformes structurelles visant essentiellement à améliorer l'efficacité et la compétitivité dans le secteur du coton et dans le secteur bancaire. L'amélioration prévue des termes de l'échange est en faveur d'un redressement des exportations et partant, d'une réduction du déficit courant de la balance des paiements. La soutenabilité de la dette s'en sortirait améliorée.

3 LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2006

3.1 Politique budgétaire

Les prévisions de recettes sont fondées sur l'informatisation du service des impôts qui devrait se traduire par une amélioration des recouvrements de la TVA intérieure. En outre, les mesures mises en œuvre en fin 2005 notamment la suppression des exonérations sur les véhicules neufs, l'introduction d'un régime fiscal simplifié pour les petites entreprises et la suppression des exonérations d'impôt sur la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) devront produire intégralement leurs impacts en 2006 sur le niveau des recettes. Il est prévu également la taxation des importations de produits en régimes économique ou suspensif provenant des pays de l'UEMOA et l'introduction par voie de décret en décembre 2005, d'un nouveau mécanisme doté d'une formule de fixation des prix des hydrocarbures, lié à l'évolution des cours mondiaux et conforme à la législation communautaire en matière de prélèvement sur les produits pétroliers importés.

Au niveau de l'administration fiscale, la mise en œuvre du plan d'action du service des impôts sera renforcée, de même que le système de vérification des comptabilités sur places. L'objectif de recettes fiscales intérieures pour l'année 2006 est **de 469,9 milliards** de FCFA. Pour atteindre cet objectif, les mesures suivantes sont en cours:

- La poursuite des réformes fiscales commencées avec la phase 1 du PAMORI ;
- La formation et la motivation des agents ;
- L'informatisation et l'équipement des services ;
- Le parachèvement de la mise en place de la nouvelle structure ;
- La poursuite de l'identification des contribuables ;
- La poursuite de la rationalisation de la gestion.
- L'amélioration du taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)

L'affectation des dépenses est en faveur d'une orientation de l'aide extérieure vers les investissements. Les dépenses d'investissement sur ressources intérieures visent en priorité à accroître les allocations aux secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles.

Afin de réduire au minimum les risques pour le budget, le prix au producteur du coton graine pour la campagne 2005/2006 a été fixé à 160 francs CFA le kilogramme contre 210 FCFA pour la campagne précédente. Ce prix a été fixé le 02 mai 2005, conformément au protocole

d'accord Etat -CMDT- producteurs sur le mécanisme de fixation du prix du coton, et tenant compte des projections des cours mondiaux. En outre, des efforts sont en train d'être déployés afin d'équilibrer les comptes de la CMDT.

3.2 Politique de la monnaie et du crédit

La politique de la monnaie et du crédit s'inscrit dans les perspectives d'un approfondissement du marché financier régional et d'un recyclage optimal des ressources bancaires en vue d'un financement sain de l'activité économique. La réalisation de ces objectifs requiert la mise en œuvre des actions suivantes :

- la poursuite de l'assainissement des finances publiques et l'exécution correcte des dépenses s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- la poursuite de l'assainissement du porte feuille des banques ;
- la mise en œuvre de mesures visant une meilleure organisation des filières céréalières, afin d'atténuer les pressions inflationnistes sur les produits alimentaires ;
- la mise en œuvre des politiques susceptibles de contribuer à l'accroissement des effets induits de la production d'or sur l'économie ainsi que la poursuite de la restructuration du secteur coton ;
- la poursuite de la promotion du secteur privé afin de favoriser les investissements ;
- la diversification des exportations, à travers la promotion des secteurs non traditionnels.

3.3 Politique d'amélioration des productions statistiques

Au titre de l'amélioration de la qualité et la mise à jour régulière des bases de données, il est prévu de :

- poursuivre la mise à jour des comptes nationaux selon le SCN 93;
- mettre en place un nouveau modèle de compte rapide basé sur le SCN93 ;
- démarrer les travaux du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008 ;

- Poursuivre le Programme de Comparaison International pour l'Afrique (PCI-Afrique) dans son volet comptabilité nationale ;
- démarrer les travaux de surveillance commerciale.

3.4. Politique d'accélération du processus d'intégration

La Délégation Générale à l'Intégration Africaine veille à la mise en œuvre des actes du Traité de l'UEMOA, notamment la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. En outre, elle poursuit ses activités en faveur du développement d'une intégration de proximité à travers la mise en œuvre du concept de «pays frontière» et l'implication des jeunes et des femmes dans le processus de l'intégration.

ANNEXES

APPLICATION DES DIRECTIVES PORTANT HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

A1. Etat d'application des directives

L'état d'application des directives relatives à l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques au sein de l'UEMOA adoptées en 1997, 1998 et 1999 est consigné dans le tableau ci-après:

N°	ACTE COMMUNAUTAIRE	ETAT D'APPLICATION
1	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997, relative aux lois de finances ; - Directive 02/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999 portant amendement à la directive 05/97/CM/UEMOA relative aux lois des finances. 	Le projet de loi transposant la Directive n'est pas élaboré.
2	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 06/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997, portant règlement général de la comptabilité publique ; - Directive 03/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999, portant amendement de la directive 06/97/CM/UEMOA portant règlement sur la comptabilité publique. 	Le système en vigueur au Mali semble en avance sur celui préconisé par les Directives, notamment en ce qui concerne l'ordonnateur unique. Le projet de décret transposant la Directive n'est pas élaboré.
3	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 04/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ; - Directive 04/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 04/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant nomenclature budgétaire de l'Etat. 	Le Décret N°03163PRM de transposition de la nomenclature budgétaire est pris le 16 avril 2003. Le Budget 2004 a été élaboré selon le décret transposant la Directive.
4	<ul style="list-style-type: none"> - Directive 05/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Plan Comptable de l'Etat (PCE UEMOA); - Directive 05/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 05/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Plan Comptable de l'Etat (PCE UEMOA) 	Le plan comptable du Mali a été inscrit dans le PCE-UEMOA et le document a été validé au niveau national L'arrêté de transposition est adopté et un tableau de passage a été validé. La comptabilité publique est tenu selon les dispositions de l'Arrêté transposant la Directive depuis janvier 2005.

5	<ul style="list-style-type: none">- Directive 06/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat- Directive 06/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 06/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Le TOFE prenant en compte l'Administration Centrale, les collectivités et les organismes autonomes est élaboré. Les projets de textes qui consacrent la nouvelle présentation du TOFE seront bientôt préparés
---	---	---

A.2 Les contraintes

Les risques de réalisation des prévisions 2006 portent sur la croissance du secteur primaire qui demeure tributaire des aléas climatiques.

Concernant les finances publiques, les perspectives de recettes 2005 font état d'une baisse des recettes non fiscales et d'une baisse des taxes sur les hydrocarbures.

Incidence du Régime tarifaire préférentiel des échanges intra-UEMOA

Les moins-values de recettes douanières enregistrées de 1998 à octobre 2005 ont été de l'ordre de 1.060,1 millions F CFA en 1998, 1.469,1 millions F CFA en 1999, 4.292,5 millions F CFA en 2000, 12.324,6 millions F CFA en 2001, 11.833,2 millions F CFA en 2002, 6.217,2 millions F CFA en 2003, 5.602,8 millions F CFA en 2004 et 2.157,1 millions F CFA pour le compte de la période du 1er janvier au 31 octobre 2005.

Sur la base des projections d'importations résultant de d'une étude faite par la Direction Générale des Douanes et des estimations de moins-values de recettes douanières en 2005 (4.157 millions F FA, les projections de pertes de recettes au titre de l'année 2006 seront de 3.000 millions F CFA.

Impact du TEC

L'impact du TEC sur les recettes douanières a été évalué uniquement sur les produits non pétroliers et dans l'hypothèse d'une application de la fiscalité de porte de l'année 1997 aux projections. Il résulte des simulations effectuées que l'application du TEC se traduirait par :

- une hausse des recettes sur certains produits de la catégorie 1 notamment les intrants et les matières premières dont la fiscalité de porte est passé de 0 à 5% et également sur certains produits de la catégorie 3 dont la fiscalité de porte est passée de taux inférieurs (5%, 10% et 15%) au taux de 20%) ;

- une baisse de recettes sur certains produits de la catégorie 3 qui sont passés de droits de porte élevés à un droit de porte nul ainsi que sur certains produits de la catégorie 2 dont les droits de porte étaient plus élevés avant l'institution du TEC.

Ainsi, les projections de statistiques d'importations pour les années 2006, 2007 et 2008, toutes proportions gardées, dégagent des pertes de recettes respectives de l'ordre de 3.415,2 millions F CFA, 3.637,1 millions de F CFA et 3.873,5 millions de F CFA./.

A.3 Matrice des mesures pour la convergence en 2006-2008:

Objectifs et Politiques	Stratégies et Mesures	Période de mise en œuvre	Etat d'exécution	Observations
<p><u>1. Recettes totales</u></p> <p>Augmenter les recettes fiscales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la part relative des recettes fiscales dans le budget de l'Etat • Offrir des services professionnels de qualité répondant aux besoins des contribuables • Moderniser l'administration fiscale 	<p>2006 - 2008</p> <p>2006 - 2008</p>	<p>La nouvelle organisation de services est appliquée dans les centres déjà informatisés</p> <p>Tous les centres des impôts de Bamako sont déjà informatisés</p>	<p>La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de relever le niveau de pression fiscale.</p>
<p><u>2. Dépenses budgétaires</u></p> <p>Établir un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriel</p>	<p>Elaborer une Programmation pluriannuelle des dépenses publiques et réorientation de celles-ci en faveur des secteurs prioritaires du CSLP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la deuxième génération du CSLP 	<p>2006 – 2008</p> <p>2006-2011</p>	<p>Le cadre budgétaire à moyen terme a été élaboré en 2005.</p> <p>Les 4 grands départements sectoriels ont leur CDMT (Education, santé, développement social et équipement et transport)</p> <p>Les TDR sont élaborés</p>	<p>Les CDMT des Ministères de l'Agriculture Élevage Pêche, Administration Territoriale sont en cours d'élaboration.</p>

	relatif à la micro finance adopté en février 1998		institutions de micro finance a été transféré au Ministère de l'Economie et des Finances en vue de renforcer la fonction de contrôle eu égard au niveau élevé des impayés.	
--	---	--	--	--

4. Politique de la promotion du secteur privé				
Politique des prix	Maintenir le système actuel de libéralisation des prix et des circuits de commercialisation.	2006-2008	Un décret sera pris en décembre 2005, fixant une formule de détermination des prix au consommateur des hydrocarbures qui sera conforme à la législation communautaire.	
Cadre juridique.	Continuer d'adapter le droit des affaires au contexte régional de l'OHADA	2006-2008	Les actes uniformes de l'OHADA sont tous rentrés en vigueur.	
	Informatiser les greffes des tribunaux de commerce	2006-2008	Quelques greffes sont déjà informatisés	
Cadre réglementaire	Elargir les activités du guichet unique et création d'un centre du secteur privé	2006-2008	Réalisé	
Soutien au secteur privé	Réhabiliter la zone industrielle de Sotuba	2006-2008	La zone est délimitée	

<p>5. Entreprises publiques</p> <p>Améliorer l'efficacité et réduire la taille du secteur des entreprises publiques</p>	<p>Consolider et développer les infrastructures et services d'appui au secteur privé</p> <p>Publier au plus tard en septembre de chaque année les statistiques économiques et financières les sociétés du portefeuille de l'État.</p>	<p>2006-2008</p>	<p>L'étude sur le de développement du secteur privé a été réalisée en 2002</p> <p>Adopter et mettre en œuvre le programme intégré d'appui à la compétitivité</p> <p>En application</p>	
<p>6. Environnement</p> <p>Améliorer la gestion des ressources naturelles et le cadre de vie des populations</p> <p>7. Transport et communication</p> <p>Accroître l'efficacité des transports et communication</p>	<p>Mettre en œuvre les programmes prioritaires du plan national d'action environnementale</p> <p>Mettre en œuvre les mesures arrêtées sur l'entretien routier</p> <p>Exécution du volet routier du 8^{ème} FED</p>	<p>1999-2005</p> <p>2006-2008</p> <p>2006-2008</p>	<p>En cours.</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>	<p>Permettra le désenclavement intérieur et extérieur du pays</p>

<p>8. Urbanisme et habitat</p> <p>Renforcer les infrastructures et le niveau d'équipement des villes secondaires et améliorer la qualité des services urbains</p> <p>9. Données statistiques</p> <p>Améliorer la qualité, la disponibilité et la mise à jour régulière des bases de données</p>	<p>Élaborer une politique de développement du transport fluvial</p> <p>Privatisation de la SOTELMA</p>	2006-2008	En cours	Financement BAD/BM et CEA
	<p>Élaborer le cadastre de la ville de Bamako</p>	2004-2006	En cours	
	<p>Mettre en place le nouveau schéma directeur de la statistique</p>	2006-2008	Le Schéma Directeur de la Statistique a été validé dans un atelier tenu du 24 au 25 novembre 2005.	
	<p>Mettre à jour les comptes nationaux selon le SCN 93.</p>	2006-2008	Les comptes de l'année de base et de l'année courante 1998 et 1999 sont achevés. Poursuite des travaux sur le période	
	<p>Analyser et Publier les résultats de l'EMEP</p> <p>Elaborer le Schéma Directeur Informatique</p> <p>Mettre en œuvre le programme PCI</p>	2006-2008	Exécuter totalement	

			En cours. Les termes de références sont élaborés	
10. Les aspects sociaux				
A-Santé				
Améliorer la qualité et élargir la couverture des services socio-sanitaires et de planification familiale;	Poursuite du PRODESS (démarrage du PRODESS II en 2005)	2005-2009	2004-2006, Plan d'action CSLP	Ces objectifs sont ceux formulés dans le cadre du plan d'action du CSLP, couvrant la période 2004-2006
	Réduire le taux de mortalité infantile de 123 à 60 pour mille	2005-2009		
	Réduire l'indice synthétique de fécondité de 6,7% à 5,8%	2005-2009	En cours	
	Poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de population par l'extension des services de planification familiale;	2005-2007	En cours	

<p>B Population</p> <p>Maîtriser la croissance démographique</p>	<p>Finaliser le nouveau PAN pour la protection de l'enfant</p> <p>Création d'une Direction Nationale de la Population.</p>	<p>2005-2008</p>	<p>réalisé</p>	
<p>C- Emploi et Fonction publique</p> <p>Restaurer l'équilibre des effectifs de la fonction publique</p>	<p>Recruter les agents dans les secteurs autres que sociaux, le recrutement net étant limité à 500 agents par an</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de perfectionnement des agents de l'État</p> <p>Préparer un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la fonction publique</p>	<p>2006-2008</p> <p>2003-2006</p> <p>2003-2006</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>	

<p><u>Dettes extérieures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer et préserver la viabilité de la dette extérieure; limiter le service de la dette extérieure et maintenir des relations normales avec les bailleurs de fonds Parvenir à des accords d'allègement de dette avec les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris dans le cadre de l'Initiative PPTE Mobiliser les ressources liées à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et obtenir un encours de la dette extérieure soutenable Suivre la mise en œuvre de l'Initiative du G8 sur l'annulation de la dette multilatérale (IDA-FMI-BAD) <p>12. <u>Intégration régionale</u></p> <p>Assurer la compétitivité de l'économie et assurer son insertion dans l'espace régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ne contracter aucune dette extérieure et ne garantir aucun nouvel emprunt non concessionnel à l'exception des limites déterminées dans le cadre du programme financier Subordonner tout emprunt contracté ou garanti par l'Etat à l'autorisation préalable du Ministre des Finances Accélérer les négociations avec les derniers créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris Assurer correctement le service de la dette en vue de continuer à bénéficier des ressources attendues Négocier les modalités de mise en œuvre et mobiliser les ressources de cette Initiative Adopter le code communautaire des investissements 	<p>2006-2008</p> <p>2006-2008</p> <p>2006-2008</p> <p>206-2008</p>		<ul style="list-style-type: none"> Les créanciers concernés sont : le Fonds Koweïtien et la Chine (pour l'allègement complémentaire), la Libye, le Fonds de la CEDEAO. Aucun arriéré n'est signalé depuis 1994 La mise en œuvre de cette nouvelle initiative permettra de faire baisser sensiblement le ratio de la dette en dessous de la norme communautaire.
---	--	--	--	--

13. Décentralisation et réformes institutionnelles	Mettre en œuvre les programmes de décentralisation Adopter le document cadre de déconcentration administrative des services de d'État Élaborer un tableau des opérations financières consolidées des communes	2006-2008 2006-2008 2006-2008	En cours En cours En cours	

A.4 Les tableaux économiques et financiers